

Fréquentation scolaire du 8 au 19 juin

Afin de préparer l'organisation de la prochaine quinzaine, nous vous soumettons une nouvelle enquête. L'accueil des élèves se fera en fonction des effectifs.

Nous rappelons que le fait de mettre son enfant à l'école impose une fréquentation régulière. La continuité pédagogique sera assurée soit en présentiel ou soit en télétravail.

Rappel: les entrées et sorties se font à la hauteur du portail du City-Stade. Les parents n'entrent pas dans l'enceinte de l'école. Les horaires sont à respecter scrupuleusement.

Les entrées et les sorties de l'accueil périscolaire se feront devant le portail, aucune entrée n'est autorisée dans l'établissement. Le personnel se chargera d'accueillir et d'accompagner les enfants jusqu'au portail.

Enfant malade : il est primordial de ne pas envoyer son enfant malade à l'école et à l'accueil périscolaire. Pour cela, il conviendra de vérifier la température de son enfant chaque matin avant de l'envoyer à l'école. S'il a plus de 37,8 de température, le garder à la maison. Si l'enseignant ou le personnel de la garderie constate une dégradation de la santé d'un enfant en cours de journée, les parents seront prévenus aussitôt et l'enfant isolé. Veillez à rester joignable.

Pensez à vérifier régulièrement vos mails et/ou les blogs de classe car des informations importantes peuvent être diffusées dans les prochains jours.

Il est impératif de répondre dans les délais : toute décision prise au-delà du 2 juin ne sera pas prise en compte pour des questions d'organisation.

L'équipe enseignante, la municipalité, l'accueil périscolaire.

Réponse obligatoire de la famille pour le mardi 2 juin MIDI

(réponse par mail à l'adresse :

Mon fils, ma fille, élève en classe de

- fréquentera l'école de façon régulière à compter du lundi 8 juin
- ne fréquentera pas l'école.
- fréquentera l'accueil périscolaire, un planning hebdomadaire devra être remis dans la boîte aux lettres ou par email alsh@mairie-cosnes.fr pour le mercredi 20 mai avant 10h au plus tard. (planning ci-joint).
- ne fréquentera pas l'accueil périscolaire.

Je m'engage à respecter les nouveaux horaires aménagés.

Signature du père:

Signature de la mère:

A....., le.....